



Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais Franck JOLY

-Direction Générale-

B.P 245 - 97393 Saint-Laurent du Maroni Cedex

Tél : 0594 34 87 01 - Fax : 0594 34 87 42

REGLEMENT DU CONCOURS DE CREATION DU LOGO DU CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST GUYANNAIS

Article 1 : Objet du concours

Il convient de donner une identité visuelle au Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais qui soit déclinable sur tous les supports de communication à travers un logo représentatif qui puisse être une image porteuse de sens et véhiculant un message fort auprès de nos principales cibles.

Cette identité visuelle pourra être déclinée sur tout support et notamment, affiche, site internet, flyer, plaquette, dossier de sponsoring, supports de presse (communiqué, dossier, annonce), documents administratifs (papier à lettre...), cartons d'invitation, ...

Article 2 : Destinataires

- Les professionnels de santé et médico-sociaux des communes de l'Ouest Guyanais,
- Les entreprises, les institutions, les collectivités, les futurs partenaires de l'Ouest Guyanais,
- Le grand public de l'Ouest Guyanais.

Article 3 : Valeurs à véhiculer

- Diversités culturelles,
- Couleurs chaudes
- Le Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais (CHOG) est le seul établissement hospitalier de recours sur le bassin du Maroni et couvre un territoire de 44 000 km²,
- Le fleuve Maroni qui est une des seules voies de communication pour relier certaines communes du fleuve,
- Dimension transfrontalière
- Promotion de la santé pour la population de l'Ouest Guyanais

Article 4 : Contraintes

Termes à utiliser dans le logo :

Nom : **Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais**

Le logo doit pouvoir être utilisé sur tous les supports de communication déclinables en version numérique et papier.

Article 5: Calendrier

Ouverture : le 01 avril 2015

Clôture : le 31 mai 2015

Délibération du jury: entre le 01 juin et le 05 juin 2015

Article 6: Dépôts des créations

Le dossier devra comporter:

- Le logo devra être fourni en couleur accompagné de sa déclinaison en noir et blanc
- Une synthèse explicative de la réalisation que le CHOG pourra utiliser en termes de communication sur le projet
- Les renseignements relatifs à l'identité du candidat ou du collectif de participants (nom (s), prénom(s), date(s) de naissance, adresse complète, numéro de téléphone, adresse e-mail)
- Pour les participants mineurs, une autorisation parentale ou du tuteur légal doit accompagner le dossier d'inscription.

Le dossier devra être adressé avec la référence : **Logo CHOG/25032015**

- sous format électronique JPEG à l'adresse suivante : f.valiere@ch-ouestguyane.fr (poids entre 500 Ko et 4 Mo maximum)
- sous format papier A4 maximum à l'adresse postale :

Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais
Direction Générale
BP 245, 16 Boulevard du Général de Gaulle
97320 Saint Laurent du Maroni

Article 7: Critères d'évaluation

Les créations seront évaluées sur la base de :

- La représentativité des valeurs citées ci-dessus,
- Respect du thème,
- Qualité visuelle (graphisme, couleurs, police, simplicité et fonctionnalité)
- La lisibilité globale
- La facilité de reproduction sur les différents supports.

Article 8 : Le jury

Composition:

- Le Directeur de l'établissement
- Le Secrétaire général
- Le Président de la CME
- La Directrice des soins
- Un représentant des usagers
- L'Assistante de direction

Les décisions du jury sont souveraines. Elles seront prises à l'issue de la clôture du concours à la suite de délibérations intervenant entre le 1^{er} juin et le 30 juin 2015

Le gagnant sera informé par courrier.

Article 9: droits d'auteur

Les participants garantissent que leur création est originale et qu'ils sont titulaires de la totalité des droits d'auteur sur celle-ci.

Au moment de sa participation au concours, le participant accepte que les droits d'auteur du logo qu'il a produit dans le cadre de ce présent concours soient transférés, à titre exclusif et gratuit et pour une durée illimitée, au Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais.

Ainsi, le participant autorise l'organisateur à exploiter le logo. Cette autorisation implique la reproduction et la communication publiques du logo par le biais de supports papier, numérique ou Internet. Le participant accepte expressément que celui-ci soit éventuellement modifié, recadré et/ou accompagné de commentaires écrits. Le participant renonce à réclamer une rémunération du fait de cette exploitation. En participant au concours, le candidat autorise la publication de ses logos, sans réclamer de participation financière, pour toutes les opérations liées au présent concours : diffusion, reproduction, exposition et publication.

Le gagnant s'engage à signer tout document nécessaire allant dans ce sens à l'issue du concours et notamment le document de cession de droits.

Article 10 : Le prix

Le lauréat bénéficiera d'un chèque d'un montant de mille euros (1 000 €).
Sans présentation d'une pièce d'identité, le gagnant ne pourra bénéficier de son prix.

Article 11 : Le lauréat

Le lauréat accepte que son nom ainsi que sa photo soient diffusés dans le cadre d'une communication organisée autour de ce concours.

Article 12 : Exclusion de responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'annulation, de report ou de modification du concours dus à des circonstances imprévues. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas désigner de gagnant si aucune création ne correspond à leurs attentes.

Article 13 : Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.
Les éventuels litiges relatifs à l'interprétation ou l'application de ce règlement seront tranchés par le CHOG.

Article 14 : Dépôt du règlement

Il peut être consulté et imprimé à tout moment en allant sur le site suivant :

<http://www.97320.com>

Article 15 : Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatiques et Libertés n°7817 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au concours. Ce droit peut être exercé auprès du CHOG BP 245, 16 Boulevard du Général de Gaulle 97320 Saint Laurent du Maroni